



Règlement :

1. Les participants doivent être en bonne santé physique pour se présenter au départ. L'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'une personne qu'elle jugerait manifestement inapte. Les participants auront pris connaissance du plan Covid-19 si applicable et se conformeront strictement aux prescriptions en vigueur et aux indications fournies.
2. Les participants devront obligatoirement être en possession d'une assurance responsabilité civile et de maladie/accidents valide au moment de l'épreuve. La FSG la Persévérance, décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dommages ou de vols, ainsi qu'en cas de mise en quarantaine d'un athlète ou de toute personne en contact proche avec une personne qui aura été diagnostiquée positive au coronavirus.
3. Tous les parcours emprunteront des chemins, des sentiers, des petites routes secondaires mais aussi parfois des bouts de route qui resteront ouverts à la circulation. Le tracé sera toutefois sécurisé et le passage des véhicules bloqué. La commune de Châtel-St-Denis indiquera clairement les restrictions à l'aide de panneaux, des bénévoles seront chargés de sécuriser le passage des coureurs dans les secteurs concernés. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours pour des raisons de sécurité.
4. Les coureurs porteront leur dossard de manière visible pendant la totalité de la course et devront en tout temps suivre le tracé du parcours pour lequel ils se sont inscrits. Des contrôles seront effectués, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un coureur n'ayant pas respecté le parcours assigné.
5. Tout abandon devra être immédiatement signalé à la direction de course ainsi qu'au responsable Covid-19.

6. Jeter des débris ou emballage (littering) hors des poubelles ou emplacements prévus à cet usage est strictement interdit. Tout manquement à cette règle entraînera la mise hors course immédiate, ou disqualification à posteriori.

7. Toutes les courses seront chronométrées et donneront lieu à un classement qui sera disponible en fin d'épreuve et/ou en ligne. Si la situation sanitaire le permet, des podiums récompensant les 3 premiers arrivés de chaque parcours dans chaque catégorie d'âge seront organisés. Les personnes récompensées devront être physiquement présentes lors de la remise des prix.

8. Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée du concurrent.

9. Les places étant limitées, aucun remboursement de quelque sorte que ce soit ne sera effectué pour une désinscription ou une non-présentation au départ.

10. En cas d'annulation de l'épreuve, que ce soit pour des raisons sanitaires ou d'autres raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, l'organisation ne remboursera que les coureurs qui en feront expressément la demande au plus tard 10 jours après la date prévue pour la course; il sera limité au maximum à 50% des frais d'inscription payés, la différence servant à couvrir les frais déjà engagés pour l'organisation de la course et pour pérenniser cette manifestation pour les années ultérieures.

11. Par leur inscription à l'épreuve, les concurrents acceptent de céder leurs droits à l'image à l'organisation pour d'éventuelles photos, reportages télé, articles de presse, et autorisent l'utilisation par l'organisation ou ses partenaires de leurs données personnelles à des fins promotionnelles. Ils déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points.